



Affiché le 18/12/2020
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 décembre 2020**

Le mercredi 16 décembre 2020 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 09 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Monsieur Tangi CHEVAL, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Chantal SIMON, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Adeline AGENEAU, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Patrick GEINDRE, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Jean-Michel LASSALLE

Absents excusés :

Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Madame Marie DUBOIS (procuration donnée à Madame Claire MASSON), Monsieur Julien BASTIDE (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL), Madame Françoise FIOR (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL), Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Chantal SIMON), Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Madame Claire PARENT MER (procuration donnée à Madame Chantal SIMON), Monsieur Thomas BERROD (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU), Madame Aurore HAREL (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Marie LE CROM), Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NAEL), Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE), Madame Marie-Paule LE PEVEDIC (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel LASSALLE.

COMPTE RENDU

~~~~~

### **1- DGS - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal et des commissions joint en annexe.

### **2- DAGRH - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe, avec le Centre de Gestion du Morbihan, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **3- DAGRH - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR FINANCIER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à créer un poste de directeur financier - catégorie A - temps complet.

- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **4- DAGRH - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE PROJET "ALIMENTATION DURABLE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à créer un poste non permanent de chargé(e) de projet "alimentation durable" - à temps complet - sur les grades d'attachés ou d'ingénieurs - pour une durée de 3 ans.
- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

#### **5- DAGRH - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : ELARGISSEMENT DES CADRES D'EMPLOIS ELIGIBLES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **INSTAURE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nouveau régime indemnitaire, composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au bénéfice des agents des cadres d'emplois prévus par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 (ingénieurs et techniciens) ;
- **REPREND** à l'identique toutes les modalités prévues par les délibérations des 24 septembre 2019 et 28 janvier 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes fixées ci-dessus et par délibérations des 24 septembre 2019 et 28 janvier 2020 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **6- DAGRH - LE TELETRAVAIL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à instaurer le télétravail dans la collectivité.
- **PREND** connaissance des modalités d'exercice de ce télétravail.

#### **7- DAGRH - CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE DE PROXIMITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à créer un poste de manager de commerce de proximité - Niveau B - Temps complet.

- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **8- DAGRH - CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU CENTRE CULTUREL ATHENA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à créer un poste de Responsable du Centre Culturel Athéna - catégorie A - temps complet.

- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **9- DAGRH - CREATION D'UN CHARGE(E) DE MISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour),

2 voix contre :

Madame LE PEVEDIC, Monsieur LASSALLE

5 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL, Monsieur VERGNE

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à créer un poste de chargé(e) de mission Démocratie Participative - catégorie A ou B à temps non complet 17,50/35èmes.

- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **10- DF - CONVENTION DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 9 SEPTEMBRE 2020)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

### **11- DF - MARCHÉ PUBLIC 20030 IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES SERVICES DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché d'impressions , et tous documents afférents à ces dossiers, soit :

Lot n° 1- Impressions spécifiques et affiches : auprès des entreprises, dans l'ordre suivant :

IMPRIMGRAPH IOV

CLOITRE IMPRIMEURS

ROUDENN GRAFIK;

- **DÉCLARE INFRUCTUEUX** le lot n° 2 ;

### **12- DF - MARCHÉ PUBLIC 20028 FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET LOCATION DE MATÉRIELS DE VOIRIE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de fourniture de matériaux de construction comme attribué par la commission d'appel d'offre du 24 novembre 2020, et tous documents afférents à ces dossiers, soit :

Lot n° 1 - Matériaux de menuiserie: auprès de l'entreprise DISPANO;

Lot n° 2 – Volets roulants, PVC: auprès de l'entreprise LE DORE ;

Lot n° 3 – Matériaux de construction: auprès de l'entreprise LE DORE ;

Lot n° 4 – Sables et gravillons: auprès de l'entreprise LE DORE ;

Lot n° 5 – Location de matériels de voirie: auprès de l'entreprise LOXAM ;

### **13- DF - MARCHÉ PUBLIC 20017 FOURNITURE DE CARBURANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de fourniture de carburants, et tous documents afférents à ces dossiers, soit :

Lot n° 1- Fourniture de Gazole : auprès de l'entreprise CPO ;

Lot n° 2 – Fourniture de sans plomb 95: auprès de l'entreprise CPO ;

Lot n° 3 - Fourniture de gazole non routier : auprès de l'entreprise CPO.

### **14- DF - MARCHÉ PUBLIC 20026 FOURNITURES ET LIVRES SCOLAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de fournitures et livres scolaires , et tous documents afférents à ces dossiers, soit :

Lot n° 1- Fournitures scolaires et jeux éducatifs : auprès de l'entreprise PICHON;  
Lot n° 2 – Achat de livres scolaires: auprès de l'entreprise PICHON;

**15- DF - GRILLE TARIFAIRE : VOTE DES TARIFS 2021**  
**LOCATION DE MATERIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL,**  
**HALLES, MARCHÉ, CIMETIERE, TAXES DE MISE EN FOURRIERE, COLLECTE DE**  
**DECHETS VERTS, PHOTOCOPIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée, annexée à la présente délibération, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

**16- DF - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE**  
**POUR ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU**  
**QUART**  
**DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire 2020, sur l'exercice budgétaire 2021 pour le budget Principal conformément au tableau annexé.

**17- DF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ADMET** en non-valeur, sur le budget principal de la Ville, la somme de **2 181,19 €**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISE** Mme le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**18- DF - RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME STADE DU LOCH -**  
**ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**  
**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES D'AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 200 000 euros pour la réalisation du projet de rénovation de la piste d'athlétisme du Loch,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel désigné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tous documents.

### **19- DF - AURAY - APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la retenue sur l'attribution de compensation de la Commune d'un montant de 13 115 euros au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'acquisition de matériel de protection par la Communauté de communes portant les attributions de compensation définitives pour 2020 de la Commune à un montant de 2 159 650 euros ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent ;

### **20- DF - CRISE SANITAIRE – DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE D'AIDES AUX COMMERCES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de porter l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les « terrasses » de 50 % à 66,67 % pour l'année 2020 ;
- **DÉCIDE** de porter l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les « Étalages et Présentoirs » de 2 mois à 4 mois pour l'année 2020 ;
- **DÉCIDE** de porter l'exonération du paiement de la redevance pour les droits de place pour les « halles et des marchés de plein air » pour les commerçants non alimentaire de 2 mois à 3 mois pour l'année 2020 ;

### **21- DF - PROTOCOLE APPEL A CANDIDATURES "DYNAMISME DES CENTRES VILLE ET BOURGS RURAUX" ACTUALISATION DU PROJET DE MODERNISATION DES HALLES MUNICIPALES ET CRÉATION D'UN PÔLE GOURMAND TRANSMISSION DU DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le plan de financement et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de l'état à hauteur de 331 250 € conformément au protocole signé le 19 décembre 2018,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**22- DF - AMENAGEMENTS CYCLABLES - AVENUE DE L'OCEAN  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** les subventions
- **APPROUVE** le plan de financement

**23- DAC - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION TI DOUAR ALRE POUR UNE  
DUREE DE TROIS ANS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Ti Douar Alre.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

**24- DAC - ECOLE DE MUSIQUE - TARIFICATION A APPLIQUER EN CAS  
D'INSCRIPTIONS MULTIPLES A DES PRATIQUES COLLECTIVES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la tarification à appliquer aux inscrits à plusieurs pratiques en ensembles de l'Ecole de Musique.

**25- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION SEMAINE DU  
GOLFE POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2021**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Semaine du Golfe pour l'édition 2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**26- DAC - CHARTE "YA D'AR BREZHONEG" - DESIGNATION DES REFERENTS  
(ELU & TECHNICIEN) DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation des deux référents pré-cités pour représenter la Ville d'Auray et assurer le suivi de la Charte Ya D'ar Brezhoneg.

### **27- DSTS - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : RENOUELEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de convention d'objectifs entre la ville et les associations sportives ;
- **VALIDE** le projet de convention d'objectifs entre la ville et le Patronage Laïque d'Auray ;
- **VALIDE** l'arrêté de règlement intérieur des équipements sportifs municipaux ;
- **VALIDE** la convention de mise à disposition des véhicules municipaux.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

### **28- DU - DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE D'AURAY À AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DES PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **MET FIN** à la délégation du Maire en matière de droit de préemption urbain sur le périmètre des parcs d'activités existants uniquement (et non les parcs d'activités en devenir) ;
- **DELEGUE** à Auray Quiberon Terre Atlantique l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre des parcs d'activités de Kerbois, Porte Océane et Toul Garros conformément à la cartographie annexée à la présente délibération. Toutefois, de cette délégation du droit de préemption accordée à AQTA par la commune d'Auray, est exclu le périmètre d'extension représenté sur la cartographie "AURAY - PORTE OCEANE 3". Ce périmètre d'extension est représenté en jaune sur cette cartographie. Cette exclusion concerne donc les parcelles AW 174, AW 177, AW 178, AW 179, AW 180, AW 2, AW 3, AW 5. Sont également exclues les parcelles AW 172, AW 175 et AW 176.

### **29- DEEJ - PARTENARIAT ENTRE LA LUDOTHEQUE LA MARELLE ET LA VILLE D'AURAY - APPROBATION D'UNE CONVENTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ludothèque la Marelle pour l'année civile 2021, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

### **30- DEEJ - ADHÉSION A L'ASSOCIATION AGORES ET A L'ASSOCIATION CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le principe d'adhésion aux associations AGORES et UN PLUS BIO
- **INSCRIT** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les bulletins d'adhésion pour l'année 2021

A 20h10, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.